

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 15 AVRIL 2021 à 19 H 30

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - VAN CORTENBOSCH Rénaud , ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints MONDET Geneviève, TERNISIEN J-François, WASSON Emeric, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, GUERDER Charles, RICHARD Damien

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Geneviève MONDET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux d'imposition 2021
- Adoption du budget primitif 2021
- Compte-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 qui est adopté à l'unanimité

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
NEAN T**

ETAT DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS EN 2020

Le Maire indique que, conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, un état des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article .L.2123-24-1-1 du CGCT

Nom et prénoms	Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre du représentant de la commune dans un syndicat mixte	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction brutes perçues					Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour)	Avantages en nature (véhicules, logement....)
	Mensuelles	Annuelle (année complète)	Année 2020				
ANDRES Sylvie Maire	951.73	11 420.76	8 015.11				
VAN CORTENBOSCH Rénaud 1er adjoint	344.98	4 139.76	3 707.19				
ANTHOINE Eric 2 ^{ème} adjoint	344.98	4 139.76	5 689.19				
ANTHOINE Alexis 3 ^{ème} adjoint	344.98	4 139.76	2 449.36				
Wasson Emeric Conseiller Délégué	160.24	1 922.88	1 137.70				

Le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 de Madame la Trésorière qui est conforme au compte administratif

174029

TRES. TANINGES-SAMOENS



II-1

Exercice 2020

21700 - RIVIERE-ENVERSE (LA)

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	434 011,00	717 433,00	1 151 444,00
Titres de recettes émis (b)	202 522,93	542 525,88	745 048,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	202 522,93	542 525,88	745 048,81
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	434 011,00	717 433,00	1 151 444,00
Mandats émis (f)	175 734,85	441 500,58	617 235,43
Annulations de mandats (g)		247,50	247,50
Dépenses nettes (h = f - g)	175 734,85	441 253,08	616 987,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 788,08	101 272,80	128 060,88
(h - d) Déficit			

074029

TRES. TANINGES-SAMOENS



GDD

Etat II-2

Exercice 2020

21700 - RIVIERE-ENVERSE (LA)

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-63 884,17		26 788,08		-37 096,09
Fonctionnement	250 214,37	63 884,17	101 272,80		287 603,00
TOTAL I	186 330,20	63 884,17	128 060,88		250 506,91
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
22500-ASST-LA RIVIERE-ENVERSE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	186 330,20	63 884,17	128 060,88		250 506,91

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Mme La Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observations ni réserve de sa part, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION N° 2021/13

Madame le Maire donne lecture des montants du compte administratif 2020 qui se résume ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	175 734.85
Recettes d'investissement	202 522.93
Résultat de l'exercice 2020 : excédent	26 788.08
Déficit de clôture 2019 reporté	- 63 884.17
Résultat de clôture 2020 : déficit	- 37 096.09

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	441 253.08
Recettes de fonctionnement	542 525.88
Résultat de l'exercice 2020 : Excédent	101 272.80
Excédent de clôture 2019 reporté	186 330.20
Résultat de clôture 2020 : excédent	287 603.00

RESULTATS CUMULES – TOTAL DES SECTIONS

Dépenses	616 987.93
Recettes	745 048.81
Résultat de l'exercice 2020 : excédent	128 060.88
Excédent de clôture 2019 reporté	122 446.03
Résultat de clôture 2020 : excédent	250 506.91

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Mr Rénaud VAN CORTE NBOSCH prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'année 2020.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 – DELIBERATION N° 2021/15

Après avoir examiné le compte administratif, et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, CONSIDERANT que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 287 603.00 euros et un déficit d'investissement de 37 096.00 euros, le Maire propose d'affecter la somme de 37 096.00 euros en recettes de la section d'investissement au 1068 (affectation en réserves) et 250 506.91 euros en recettes de la section de fonctionnement au 002. Le déficit de 37 096.09 euros sera inscrit en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du Maire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 – DELIBERATION N° 2021/16

Le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2020 :

- **Taxe d'habitation : 13.45 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 25.48 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 86.10 %**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales, les collectivités locales ne votent pas de taux pour cette taxe, et que celle-ci est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties aux communes. Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation ou non de ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 5 voix contre,

DECIDE d'appliquer, pour l'année 2021, les taux d'imposition suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 25.73 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 86.96 %
- Soit une augmentation de 1 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021 – DELIBERATION N° 2021/17

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2021 qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 777 373.00 euros
- Section d'investissement : 408 852.00 euros

Et est résumé ci-dessous :

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 15 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases des réunions préparatoires qui se sont tenues depuis début février.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement du salaire de l'agent communal ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 777 373.00 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et aux revenus des immeubles

**Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 593 194 euros
(virement à la section d'investissement non compris)**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le salaire du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les locations de matériel, les divers travaux de voirie (élagage, fauchage, emplois, salage, déneigement, curage, travaux en forêts, entretien du réseau d'éclairage public, etc...) les subventions versées aux associations, la participation aux organismes de regroupement (SIVU scolaire, Services Départemental d'incendie et de Secours, transports scolaires, CCMG Urbanisme), les cotisations à divers organismes et associations, le FNGIR et FPIC, et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 11.36 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

DGF : 2018 = 54 278 € - 2019 = 52 535 € - 2020 = 51 222 € - 2021 = 49 376 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (2019 : 287 126 € - 2020 : 291 604 € - prévision 2021 = 291 000 €)
- Les dotations versées par l'Etat

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	281 391.00	Excédent brut reporté	250 506.00
Dépenses de personnel	67 400.00	Recettes des services	18 000.00
Autres dépenses de gestion courante	165 948.00	Impôts et taxes	406 000.00
Dépenses financières	10 419.00	Dotations et participations	82 457.00
Dépenses exceptionnelles	4 500.00	Autres recettes de gestion courante	15 009.00

Autres dépenses (FNGIR – FPIC)	33 536.00	Recettes exceptionnelles	5 400.00
Dépenses imprévues	30 000.00	Recettes financières	
Total dépenses réelles	593 194.00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	777 372.00
Virement à la section d'investissement	184 179.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	777 373.00	Total général	777 372.00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 25.73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 86.96 %

- *concernant les entreprises*

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : taux de CFE perçue par la communauté de communes

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 180 591.00

Il est à noter que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les Résidences Principales, celle-ci est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties aux communes d'où ce taux de 25.73 % (taux 2020 = 25,48 % soit 13.45 % pour le taux communal et 12.03 % pour le taux départemental sur lesquels s'applique une hausse de 1 %)

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 71 809 (DGF comprise) soit une baisse de 218.00 € par rapport à l'an passé.

Dotations : 2018 = 21 194 € - 2019 = 20 563 € - 2020 = 22 322 € - 2021 = 22 433 €

DGF : 2018 = 54 278 € - 2019 = 52 535 € - 2020 = 51 222 € - 2021 = 49 376 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	37 096	Virement de la section de fonctionnement	184 179
Remboursement d'emprunts	52 746.00	FCTVA	16 000
Travaux de bâtiments (à lister)	Rénovation de la maison communale : architecte et Frais divers : 50 000	Mise en réserves	37 096
Travaux de voirie (à lister)	Assainissement : 15 000 Tx voirie : 170 000	Dépôts et cautiont reçus	1 300
Autres travaux	Travaux forêts : 1 010 Agrandist cimetièrè : 10 000 Terrain forêts : 5 000	Taxe aménagement	15 000
Autres dépenses	Rbst taxe aménagt : 5 000 PLU avocat : 15 000 Poteaux incendie : 5 000 Matériel voirie : 10 000 Matériel divers : 13 000 Bureaux d'études : 5 000 Dépenses imprévues : 15 000	subventions	155 277
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	408 852	Total général	408 852

c)) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Rénovation de la voirie
- Rénovation de la maison communale
- Aggrandissement du cimetière et reprise de concessions

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la Région : 2 537 €
- du Département : 130 740 €
- Autres : Fonds genevois : 22 000 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

* Recettes et dépenses de fonctionnement :	777 373.00 €	
* Recettes et dépenses d'investissement :	408 852.00 €	réparties comme suit :
- dépenses : crédits reportés 2019	:	0
nouveaux crédits	:	408 852.00 €
TOTAL	:	408 852.00 €
- Recettes : crédits reportés 2019	:	0
nouveaux crédits	:	408 852.00 €
TOTAL	:	408 852.00 €

* **Etat de la dette**

- Montant des emprunts souscrits : 777 653.10 €

- Capital restant dû au 01/01/2020 : 297 552.16 €

- Montant de l'annuité : 61 863.89 € dont
 - capital : 51 445.34
 - intérêts : 10 418.55

IV CONCLUSION

Ce relatif bon équilibre budgétaire s'explique par un effort de rationalisation des dépenses pendant le mandat précédent, nécessaire afin de pouvoir investir massivement à brève échéance (maison communale, cimetière, ...) sans mettre en péril notre équilibre financier

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES ET DIVERS

- **SIVU DES FONTAINES** : le budget a été voté et il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau
- **CCMG** : pas d'augmentation des impôts
- **SIVU SCOLAIRE** : le budget a été voté et il n'y aura pas d'augmentation des repas
- **SECURITE ROUTIERE** : un deuxième radar pédagogique va être installé
- Projet d'un marché sur la commune : des questionnaires vont être distribués

Le Maire
Sylvie ANDRÉS

